

# **Compréhension et interprétation du texte juridique en langue L2 en Contexte plurilingue. Effet des connaissances du domaine et des connaissances en L1.**

*Lynda ZAGHBA & Denis LEGROS\*\**

## **1 Objectif et cadre théorique**

Le but de notre recherche est de tester l'effet de l'utilisation de la langue maternelle (arabe) comme aide à la compréhension et à l'interprétation d'un texte juridique présenté en L2 (français). **Plus précisément nous analysons l'effet de la relecture d'un texte en langue maternelle (arabe) sur la compréhension et la réécriture d'un texte juridique en L2 (français).**

Les textes juridiques sont des discours normatifs ou des discours sur les normes qui organisent la vie en société.

Les textes de loi véhiculent, donc, des idées éthiques, philosophiques, psychologiques, culturelles et même religieuses propres à chaque société.

La compréhension des textes juridiques est alors liée à son système de connaissances croyances. La signification construite à la suite de cette lecture est donc variable d'un individu à un autre et dépend **d'une part, non seulement des connaissances linguistiques du lecteur, mais** aussi de son système de connaissances/croyances et de ses valeurs.

L'hypothèse qui est à la base de notre recherche s'inscrit dans les travaux qui ont étudié l'effet de la relecture sur la compréhension d'un texte (Millis, & King 2001)<sup>1</sup>. Ces travaux ont montré que lors d'une première lecture, les lecteurs traitent davantage le niveau de la surface textuelle, c'est-à-dire le niveau des mots. C'est au cours de la relecture que s'opèrent les traitements sémantiques plus profonds et en particulier les inférences qui permettent de construire la cohérence de la signification du texte. Des travaux s'inspirant de ce cadre théorique ont montré les effets positifs d'une relecture en langue maternelle (L1, arabe) sur la compréhension d'un texte scientifique en L2 (français),

(Legros, Boudéchiche et Hoareau, 2006<sup>2</sup>) résultats compatibles avec l'hypothèse lors de la relecture d'une réactivation des connaissances en mémoire, plus efficace avec la langue maternelle, véhicule des connaissances construites dans cette langue (Hoareau, & Legros, 2006<sup>3</sup>).

De plus, dans cette recherche, nous reprenons la distinction faite par certains spécialistes du traitement cognitif

---

<sup>1</sup> Millis, Keith K., & King, Anne (2001). Rereading strategically: the influences of comprehension ability and a prior reading on the memory for expository text, *Reading Psychology*, 22(1), 41 – 65

<sup>2</sup> Legros, D., Boudechiche, N., & Hoareau, Y. (2006). *NTIC, Langue maternelle, construction de connaissances en L2 en contexte plurilingue*. Sciences du Langage, Traductologie et Neurosciences IV<sup>o</sup> Colloque International du Laboratoire. SLANCOM, Alger, 17-18 juin 2006

<sup>3</sup> Bajo, T., Padilla, P., Muñoz, R., Padilla, F., Gómez, C., Puerta, C., Gonzalvo, P., Macizo, P. (2001). *Comprehension and memory processes in translation and interpreting. Quaderns. Revista de traducció* 6, 2001 27-31



## **Interprétation du texte juridique en langue L2**

du texte entre la **compréhension** et l'**interprétation**. La **compréhension** résulte à la fois des connaissances de la langue utilisées dans les textes, mais aussi des connaissances générales partagées par l'ensemble des individus. L'**interprétation** résultent de l'activation des connaissances spécifiques à un lecteur et prend davantage en compte son système de croyances spécifiques et ses valeurs. On suppose qu'un texte

Pour mieux comprendre ces processus de traitement du texte (compréhension vs interprétation, nous allons expliquer rapidement les processus psychologiques engagés dans le traitement des textes.

Ce sont surtout des processus complexes et qui ne peuvent pas être soumis à l'observation directe.

Les travaux conduits en psychologie cognitive ont montré que la signification d'un texte n'est pas contenue dans le texte lui-même, mais résulte d'une interaction entre le texte et son contenu lexicale et sémantique et les structures de connaissances / croyances que l'individu active lors de la lecture.

Plusieurs modélisations ont été proposées pour expliquer le processus de compréhension en décrivant les procédures et mécanismes que l'individu met en œuvre au moment de la lecture (voir Nathalie Blanc, Denis Brouillet 2003).

- 1- modèle de Van Dijk et Kintsch (1983) .
- 2- modèle de Kintsch (1988,1998).
- 3- modèle de Gernsbacher (1990,1995,1997).
- 4- modèle de Zwan ,Langston et Graesser (1995) / Zwan et Radvansky (1998).

- 5- Van den Broek , Risdén , Fletcher et Thurlow (1996) .

Ces différentes modélisations se rejoignent sur les processus de base et peuvent nous permettre de dresser un modèle idéal (Blanc, & Brouillet, 2003 ; Denhière et Legros, 1993) :

**Niveau 1** : Le lecteur, lisant un texte, commencera par activer les signifiés évoqués par les signifiants identifiés dans le texte et analyser les structures syntaxiques : C'est ce qu'on appelle le traitement des caractéristiques de surface du texte.

**Niveau 2** : Les informations traitées au premier niveau sont souvent incohérentes. Le lecteur doit établir des connections avec ses connaissances résultant de ses apprentissages et de ses expériences personnelles qu'on appelle inférences : « une inférence est toute information non explicite dans le texte construite mentalement par le lecteur à partir de ses connaissances activées en mémoire à long terme afin de bien comprendre le texte » (MC koon et Ratcliff ,1992, p 512)

Toutes les modélisations ont insisté sur l'importance des inférences dans l'enrichissement de la représentation et dans la construction de la cohérence du texte.

Les spécialistes de la compréhension de texte distinguent deux niveaux de cohérence :

- **La Cohérence locale** : le lecteur active les informations du texte pour que celui-ci puisse être cohérent. La cohérence de ce niveau repose surtout sur les inférences suivantes :
- a- Inférences rétroactives : les liens qui peuvent être établis entre les différentes propositions du texte



## Interprétation du texte juridique en langue L2

Exp. : Article 04 : « Le mariage est un contrat passé entre un homme et une femme dans les formes légales .Il a entre autre buts de fonder une famille basée sur l'affection, ..... »

- b - Inférences logiques : qui sont présentes dans le texte d'une façon implicite

Exp. : Toujours dans l'article 04 , le mot mariage associé au mot contrat permet de définir ce dernier :Il ne s'agit pas d'un contrat identique au contrat commercial ou autre .

c- Inférences pragmatiques : ne sont pas présentes dans le texte (sous-entendues)

Exp. : le mot mariage tout seul employé dans une phrase nous permet de faire l'inférence suivante : « l'union qui unit une femme et un homme ,elle demande certaines procédures, fiançailles, Fatiha, présence de deux témoins les deux tuteurs, consentement...».

**La cohérence globale** : à ce niveau, le lecteur produit des inférences en faisant appel à ses connaissances du monde (extérieures au texte ) mais indispensables à la compréhension du texte. La cohérence globale permet au lecteur de construire un schéma général au texte.

Exp. : Article 06 : « Les fiançailles peuvent être concomitantes à la (Fatiha ) ou la précéder d'une durée indéterminée.

Le mot « Fatiha » pousse le lecteur à chercher dans sa mémoire certaines connaissances du monde .

**Niveau 3** : la mémorisation, qui n'est pas toujours intentionnelle et dépend de la valeur affective de l'information, de son importance relative et de sa nouveauté (Denhière et Legros 1987 ; Legros1988).

Exp. . Une femme qui lit le code de la famille va mémoriser certaines informations différentes de celles mémorisées par un homme .

La lecture du code de la famille de 2005 permet de mémoriser plus d'informations que la lecture du code de 1984.

Le but de notre travail est de tenter d'exploiter tous ces travaux menés en psychologie cognitive du traitement du texte narratif ou explicatif et de les appliquer aux textes juridiques.

Le but de notre recherche exploratoire est de montrer en quoi la lecture en L1(Arabe) qui suit une première lecture proposée en L2 (français) peut être considérée comme une aide à la **compréhension** et à l'**interprétation** d'un texte juridique en L2 (Français) lorsque ce texte est relu en langue maternelle..

Notre **hypothèse** consiste à supposer que lors de la **relecture, l'utilisation du texte en langue maternelle (L2, arabe), langue** porteuse des connaissances, des croyances et des valeurs du sujet activera davantage de connaissances que la relecture du texte en langue L2 (**français**) et qu'elle favorisera l'activité de compréhension/interprétation.

**Les principales hypothèses :**

- la relecture du texte en L1 facilite, déclenche et/ ou améliore la production d'inférences chez les bons et les faibles participants en facilitant la réactivation de leurs connaissances construites en Langue maternelle (L1), donc la compréhension.

## Interprétation du texte juridique en langue L2

- Les étudiants de la spécialité vont produire plus d'inférences que les autres étudiants, car ils ont plus de connaissances dans le domaine.

### 2- Méthode

2. 1. Population : la population est constituée de la façon suivante :

- 20 étudiants de l'université de M'sila (du département de Français et du département des sciences exactes)

- 20 étudiants du département de Droit de l'université de M'sila.

Cette population **constitue** le groupe expérimental (G1).

-20 étudiants du département de Français et des sciences exactes .

—**Constitue** le groupe contrôle (G2).

Chaque groupe est divisé en deux sous- groupes :

- Sous - groupe 1 : ceux qui ont un bon niveau (N1).

- Sous - groupe 2 : ceux qui ont un niveau **plus** faible (N2).

( Le niveau des connaissances dans le domaine)

On aura donc les groupes suivants:

Population expérimentale

- groupe 1 , niveau 1 : GN1

- groupe 1 ,niveau 2 : GN2

- groupe 2,niveau1 :G2N1

- groupe 2,niveau2 :G2N2

Population contrôle .

groupe 3 niveau1

groupe 3 niveau 2



2.2- **Le matériel** : le matériel utilisé pour l'expérimentation se constitue du code de la famille : articles 4 , 5 , 8 , 55 , 72 et 73.

2.3 - **Déroulement de l'expérience, procédure**

**- Groupe expérimental**

a- On lit aux participants un article en Français (tâche 1). Après une tâche distractive, on leur demande de rédiger un rappel du contenu du texte en Français (tâche 2).

b- Dans un deuxième temps, on leur lit le même article, mais cette fois, en L1 (Arabe ) et on leur demande de rédiger un rappel en L1.

c- A la fin, on fait une deuxième lecture en L2 et on leur demande d'écrire un rappel en L2.

L'expérience a duré 02h 30mn .

**- Groupe contrôle :**

Ce groupe est également réparti en deux sous groupes : G3N1 et G3N2.

Pour ce groupe les trois lectures seront faites en L2 (Français) et après chaque lecture on leur demande de rédiger un rappel en L2.



## Interprétation du texte juridique en langue L2

### 3- Principaux résultats

Je ne présente dans cette communication quelques premières données : des moyennes d'informations rappelées par les deux groupes au cours des différentes épreuves. J'ai bien sûr des statistiques à faire dans le but de valider les hypothèses et d'analyser les interactions entre les différents facteurs (Groupe et Niveau).

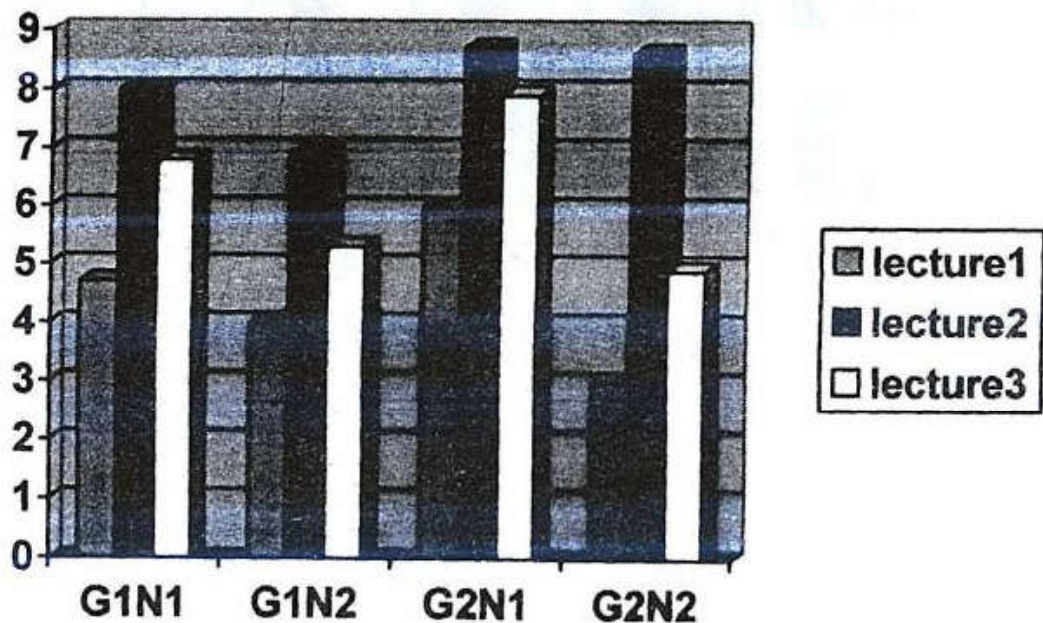


Figure 1 : variation des propositions en fonction des groupes et du niveau .

Groupe expérimental.

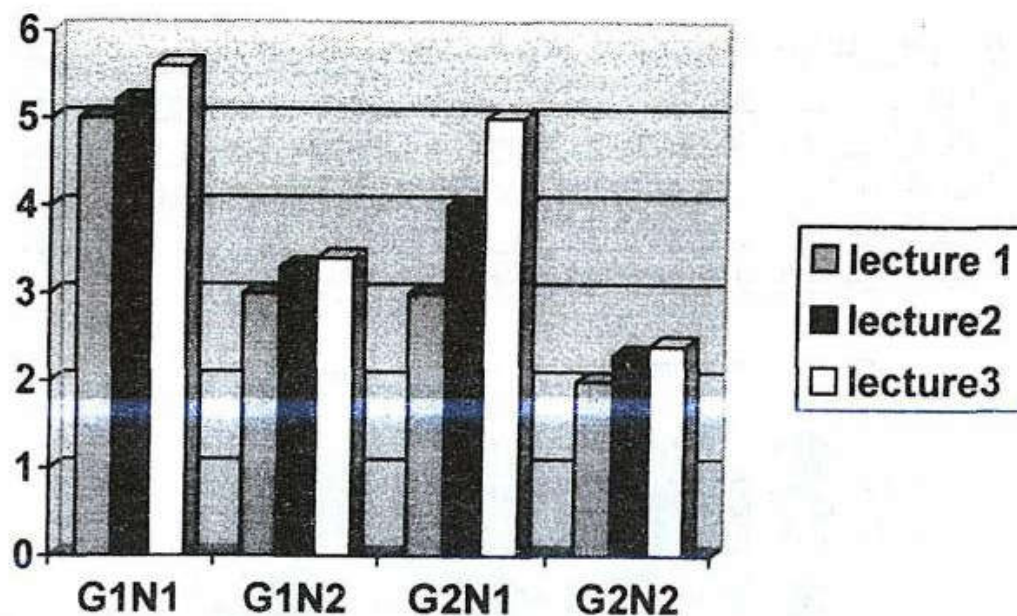


Figure 2 : variation des propositions en fonction des groupes et du niveau.

Groupe témoin

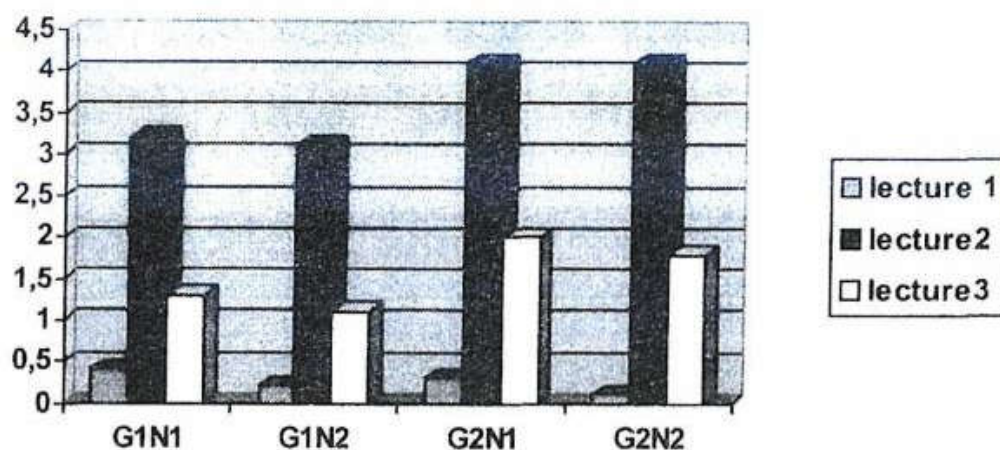


Figure 03 : variation des inférences qui viennent de la connaissance du monde en fonction des groupes et du niveau



## **Interprétation du texte juridique en langue L2**

### **4 Analyse des résultats**

On constate que tous les participants, quel que soit le groupe, ont profité de la deuxième lecture pour formuler des inférences.

Les étudiants en droit, quel que soit leur niveau, ont tendance à donner plus de propositions dans leur rappel par rapport aux autres participants.

Le facteur Niveau de connaissance dans le domaine exerce un effet sur la compréhension.(figure 1 et figure2).

Une étude comparative entre les résultats du groupe expérimental G1 et le groupe témoin G2 montre que les étudiants qui n'ont pas bénéficié d'une lecture en L1 ne produisent pas autant de propositions que ceux qui ont bénéficié d'une lecture en L1. ( figure 1 figure2). Mais les résultats devront être confirmés.

Une étude des inférences proactives produites lors du rappel nous montre que les étudiants en droit produisent plus de d'inférences proactives .

-Mais les résultats devront là encore être confirmés.

NB. Inférences proactives : qui ne sont pas nécessaires à la cohérence mais elle enrichissent les informations du texte .

### **Discussion :**

D'après les résultats obtenus durant l'expérience de rappel, il apparaît clairement que, d'une manière générale, la lecture du texte en L1 a un effet sur la compréhension sur la restitution du contenu des textes.

A partir des résultats obtenus, on constate d'une manière générale que les personnes ayant des connaissances dans le domaine peuvent produire plus de propositions et ainsi faire preuve d'une meilleure compréhension du texte lu.

La deuxième lecture du texte en L2( figure 2) permet aux participants de mémoriser plus d'informations mais n'arrivent pas au point de produire des propositions que le groupe expérimental.

Mais nous devons poursuivre l'analyse et en particulier étudier l'effet de l'interaction des facteurs Niveau de connaissances du domaine et Niveau de connaissances de la langue L2 sur la compréhension du texte en L2. Les travaux antérieurs en effet nous permettent de supposer que le manque de connaissances du domaine et l'effet de la relecture en langue maternelle vont activer des connaissances qui ne sont pas en rapport de cohérence avec le contenu du texte et contribuer à développer des processus de type interprétatifs plutôt que des processus conduisant à la compréhension c'est-à-dire à l'élaboration d'une signification partagée.

### L'intérêt de la recherche sur la traduction des textes juridiques

- 1- le traducteur doit maîtriser non seulement les deux langues ( langue L1 et langue L2) et mais il doit maîtriser le domaine de connaissance.
- 2- Le traducteur exploite ses connaissances antérieures dans la traduction, mais de plus, il doit sinon partager le même système de croyances et de valeurs que celui des lecteurs, du moins connaître ces systèmes



## Interprétation du texte juridique en langue L2

4-Les productions de rappel ont montré que les participants ont tendance à produire des propositions qui servent à la cohérence globale des textes car ils ont des difficultés à trouver un lien entre les propositions . Le traducteur peut faciliter la tâche aux lecteurs en comblant « les trous sémantiques » de la cohérence locale des textes par des informations explicites qui permettent aux lecteurs de faire les inférences suffisantes .Cela permet aux lecteurs de construire une représentation cohérente du contenu du texte et donc non seulement de l'interpréter, c'est-à-dire d'en fournir une représentation personnelle, mais aussi de le comprendre, c'est-à-dire d'en fournir une représentation partagée.

Article 04 du code de la famille :

Le mariage est un contrat consensuel passé entre un homme et une femme dans les formes légales . Il a ,entre autre buts , de fonder une famille basée sur l'affection ,la mansuétude et l'entraide ,de protéger moralement les deux conjoints et de préserver les liens de famille.

1- première lecture : en L2 (Français).

-Tâche distractive .

-Rappel.

2- Deuxième lecture en L2 (Arabe)

-Tâche distractive.

-Rappel.

3- Troisième lecture .

-Tâche distractive.

-Rappel.

Pour le groupe contrôle les trois lectures seront en Français.

**Les propositions :**

- 1- Le mariage est un contrat.
- 2- consensuel.
- 3- entre un homme et une femme.
- 4- dans les formes légales.
- 5- Il a ,entre autre buts.
- 6- de fonder une famille.
- 7-basée sur l'affection.
- 8- la mansuétude.
- 9- et l'entraide.
- 10- de protéger.
- 11-moralement.
- 12-les deux et conjoints.
- 13- et de préserver les liens.
- 14 de famille.